

Compte-rendu de réunion

Objet : Compte rendu – Séminaire des Espaces Parents	
Emetteur : EDN	Service : VA-VI
Date : 16/10/2026	Référence :

Compte rendu – Séminaire des Espaces Parents

Cycle « Bien grandir en Val-de-Marne »

Date : 15 octobre 2026

Thématique : Protéger l'enfant : prévenir, repérer, agir ensemble

Organisateur : UDAF du Val-de-Marne – Réseau des Espaces Parents

Intervenantes : Laura Morin-Baudet, directrice générale de l'association L'Enfant Bleu – Enfance maltraitée, et Claire Jay, responsable de la Cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP) du Val-de-Marne.

Introduction

Sophie Duboudin, Présidente de l'Udaf du Val-de-Marne ouvre le séminaire des Espaces Parents organisé dans le cadre du cycle « Bien grandir en Val-de-Marne », initié l'année précédente. Après une première rencontre consacrée au harcèlement et au cyberharcèlement, cette édition porte sur la protection de l'enfance, avec un objectif commun : mieux prévenir les violences, repérer les situations préoccupantes et comprendre les démarches à engager pour protéger les enfants.

Deux interventions complémentaires sont proposées : la première présente les actions de prévention et les outils de sensibilisation développés par L'Enfant Bleu ; la seconde précise le rôle de la CRIP, le traitement des informations préoccupantes et les circuits de protection de l'enfance dans le Val-de-Marne.

1. L'Enfant Bleu : prévenir les violences et savoir accueillir la parole de l'enfant

Laura Morin-Baudet présente les missions de l'association L'Enfant Bleu, qui intervient depuis de nombreuses années dans la prévention des violences faites aux enfants et l'accompagnement des personnes confrontées à ces situations.

L'association s'appuie sur trois axes complémentaires : sensibiliser, observer et alerter. Elle rappelle que la protection des enfants repose sur une mobilisation collective associant les enfants eux-mêmes, les parents et les professionnels. La prévention doit permettre aux enfants de mieux comprendre leurs droits et de repérer les situations inadaptées, mais également donner aux adultes les connaissances nécessaires pour identifier les signes de danger et réagir de manière appropriée.

Compte-rendu de réunion

Les actions de prévention et de sensibilisation

L'Enfant Bleu intervient notamment dans les établissements scolaires, de la grande section de maternelle jusqu'au collège. Les interventions sont construites selon l'âge des enfants et reposent sur des protocoles élaborés par des psychologues spécialisés dans le psychotraumatisme. Elles abordent notamment les compétences psychosociales, la notion d'intimité et l'identification des personnes de confiance auxquelles un enfant peut se confier.

Ces interventions s'inscrivent dans la durée : elles comprennent une rencontre avec l'équipe pédagogique, un temps d'échange avec les parents, puis deux séances auprès des enfants espacées d'une semaine. Un kit pédagogique est ensuite laissé à l'établissement afin de permettre aux équipes de poursuivre le travail engagé.

L'association propose également des ateliers de sensibilisation auprès de différents publics, notamment les professionnels de la petite enfance, les équipes périscolaires, les salariés et les parents. Un format spécifique de « café parents » a récemment été développé pour aider les familles à aborder ce sujet sensible avec leurs enfants, leur présenter des outils concrets et répondre à leurs questions.

Des outils accessibles aux parents et aux professionnels

L'association développe également des supports de sensibilisation destinés au grand public. Laura Morin-Baudet présente notamment le livre *Le doudou d'Emma*, qui permet d'aborder avec les parents les risques liés au partage de photographies d'enfants sur les réseaux sociaux.

Elle présente également le « respectomètre », un outil conçu pour aider les enfants à identifier les comportements respectueux ou préoccupants. À travers un système de couleurs et des formulations adaptées à leur âge, il permet d'aborder les notions de respect, de secrets protecteurs ou dangereux et de personnes de confiance. Des numéros utiles y sont également indiqués. Le support est disponible gratuitement sur le site internet de l'association.

Une médiathèque en ligne complète ces ressources, avec des livres, des podcasts, des films et des outils à destination des parents et des professionnels.

Repérer les signes de danger et accueillir la parole de l'enfant

Laura Morin-Baudet insiste sur la nécessité de prendre en compte un faisceau d'indices plutôt que de se fonder sur un seul élément. Les changements de comportement, les manifestations non verbales ou les difficultés à exprimer une situation peuvent notamment alerter les adultes.

Lorsqu'un enfant se confie, il est essentiel de l'accueillir dans un cadre rassurant et aussi confidentiel que possible, en adaptant son langage et sa posture à son âge. Il convient de privilégier les questions ouvertes, de ne pas pousser l'enfant à parler et de ne pas lui demander de répéter plusieurs fois les mêmes faits.

L'intervenante distingue ainsi le fait d'« accueillir » la parole de l'enfant de celui de la « recueillir », qui relève des professionnels chargés de l'évaluation et de la justice. Le rôle du premier interlocuteur est avant tout de rassurer l'enfant, de recueillir les premiers éléments nécessaires et de transmettre le relais aux professionnels compétents. Il est également

Compte-rendu de réunion

recommandé de noter rapidement les propos de l'enfant, en conservant autant que possible ses mots exacts.

Enfin, Laura Morin-Baudet rappelle que les professionnels ne doivent pas rester seuls face à une situation complexe. Ils peuvent solliciter la CRIP ou l'association pour obtenir des conseils et réfléchir à la conduite à tenir. Le 119 constitue également un numéro essentiel pour les situations de danger ou de risque de danger concernant un enfant.

2. La CRIP du Val-de-Marne : comprendre le traitement des informations préoccupantes

Claire Jay présente le rôle de la Cellule de recueil des informations préoccupantes du Val-de-Marne, rattachée à la Direction de la protection de l'enfance et de la jeunesse du Conseil départemental.

Créées dans le cadre de la loi de 2007, les CRIP ont pour mission de centraliser et d'analyser les informations préoccupantes concernant des mineurs en danger ou susceptibles de l'être. Elles participent à la prévention et au repérage des situations nécessitant une évaluation ou une mesure de protection.

Les missions et les moyens de la CRIP

La CRIP reçoit les informations préoccupantes principalement sous forme écrite. Elle assure leur analyse, oriente les situations vers les services compétents et mandate, lorsque cela est nécessaire, des équipes chargées de réaliser une évaluation sociale. Elle coordonne également certaines mesures de protection en urgence et travaille en lien étroit avec le parquet des mineurs et les partenaires institutionnels.

Une ligne de permanence est destinée aux professionnels et aux partenaires qui souhaitent obtenir un conseil technique : vérifier si une situation justifie la rédaction d'une information préoccupante, savoir si une famille est déjà connue des services ou déterminer la démarche la plus adaptée.

En 2025, la CRIP du Val-de-Marne a reçu plus de 6 500 écrits. Elle a également traité 1 619 évaluations réalisées et validées au cours de l'année. Le nombre d'informations préoccupantes augmente depuis plusieurs années, ce qui peut notamment traduire une amélioration du repérage. L'Éducation nationale représente une part importante des transmissions, avec environ 45 % des informations préoccupantes reçues. Par ailleurs, près de 80 % des informations comportent un facteur lié aux violences.

Repérer le danger et évaluer la situation familiale

Claire Jay rappelle que les difficultés rencontrées par un enfant ne relèvent pas systématiquement de la protection de l'enfance. L'analyse doit prendre en compte plusieurs éléments : la situation de l'enfant, son environnement, les conditions de son développement et la capacité des titulaires de l'autorité parentale à répondre à ses besoins.

L'évaluation vise notamment à déterminer si les parents sont en mesure d'assurer la protection de leur enfant et si un accompagnement peut être mis en place. Elle peut également

Compte-rendu de réunion

prendre en compte les ressources de l'entourage familial susceptibles de soutenir l'enfant et ses parents.

Lorsqu'une mesure éducative est déjà en cours, la situation est transmise au service territorial compétent. Dans les autres cas, la CRIP peut mandater une évaluation dont le degré d'urgence dépend des éléments recueillis. Certaines situations nécessitent une intervention très rapide, notamment lorsqu'un danger grave et immédiat est suspecté.

Les évaluations sont réalisées par des professionnels en binôme et s'appuient sur un référentiel national. Elles comprennent notamment une visite à domicile et prennent en compte l'ensemble des enfants mineurs vivant au domicile concerné. Les équipes peuvent également solliciter les partenaires connaissant déjà la famille, comme les établissements scolaires ou les professionnels de santé.

Distinguer information préoccupante et signalement

L'information préoccupante permet de porter à la connaissance de la CRIP une situation dans laquelle un mineur est susceptible d'être en danger ou de l'être. Elle donne lieu à une analyse et, si nécessaire, à une évaluation.

Le signalement au parquet intervient notamment lorsqu'une situation présente des éléments susceptibles de caractériser une infraction pénale ou lorsque la protection de l'enfant nécessite une intervention judiciaire. En cas de danger grave et immédiat, un signalement direct au procureur peut être effectué sans attendre le traitement habituel par la CRIP.

À l'issue d'une évaluation, plusieurs orientations sont possibles. Une partie des situations fait l'objet d'un classement ou d'une orientation vers des dispositifs de prévention. D'autres donnent lieu à une mesure éducative administrative, avec l'accord des parents, ou à une saisine du juge des enfants lorsque le cadre judiciaire est nécessaire.

Claire Jay précise que plus de la moitié des évaluations aboutissent à un classement ou à une orientation préventive. Environ 21 % des situations donnent lieu à une mesure éducative administrative, tandis qu'environ 20 % font l'objet d'un signalement au parquet en vue d'une éventuelle saisine du juge des enfants.

3. Les échanges avec les participants

Les échanges mettent en évidence les difficultés rencontrées par les services pour respecter les délais d'évaluation, qui peuvent dépasser les trois mois prévus. Claire Jay indique que le département prévoit une évolution de son organisation à partir de janvier 2027, avec la spécialisation d'équipes consacrées exclusivement aux évaluations. L'objectif est d'améliorer la réactivité, la qualité des évaluations et la connaissance du réseau partenarial, afin de mieux repérer les situations et d'intervenir plus tôt.

Interrogée sur les conditions d'intervention de l'association dans les établissements scolaires, Laura Morin-Baudet précise que les actions de prévention proposées aux écoles sont gratuites. Elles sont financées notamment par des entreprises mécènes et les dons de particuliers. L'association dispose d'un agrément national de l'Éducation nationale.

Compte-rendu de réunion

Les établissements intéressés peuvent contacter directement l'association pour présenter leur demande. Compte tenu du nombre important de sollicitations, il est conseillé d'anticiper les démarches.

De plus, les intervenantes confirment que les particuliers peuvent également transmettre des informations préoccupantes. Toutefois, la rédaction d'un écrit peut être complexe et nécessite de présenter des éléments suffisamment précis pour permettre une analyse adaptée. L'Enfant Bleu peut accompagner les personnes qui s'interrogent sur une situation et les aider à formaliser leurs observations.

Claire Jay rappelle qu'une trame de rédaction est disponible dans le guide départemental consacré à l'information préoccupante. Elle précise également que les professionnels peuvent solliciter la permanence de la CRIP pour obtenir un conseil avant de rédiger une information préoccupante.

Les échanges soulignent par ailleurs la nécessité de ne pas rester seul face à une situation préoccupante. Dans les structures, il est important de s'appuyer sur son organisation et son encadrement pour déterminer la conduite à tenir.

La question de l'information des parents lorsqu'une information préoccupante est rédigée est également abordée. Claire Jay rappelle qu'ils doivent en principe être informés, sauf lorsque cette démarche risque notamment d'aggraver le danger ou d'exposer l'enfant à des représailles. La manière d'aborder cette information doit être réfléchie avec l'équipe et l'encadrement.

Les participantes interrogent également la CRIP sur les suites données aux mesures éducatives administratives. Claire Jay explique que lorsque les parents acceptent un accompagnement, les services doivent tenter de travailler avec eux autour d'objectifs définis. Si la mesure ne permet pas d'améliorer la situation et que les besoins de l'enfant ne sont toujours pas satisfaits, une transmission au parquet peut devenir nécessaire. À l'inverse, certaines mesures peuvent être renouvelées ou prendre fin lorsque les objectifs sont atteints.

Concernant le suivi après la fin d'une mesure, Claire Jay précise qu'il n'est pas prévu de maintenir systématiquement un accompagnement une fois que les conditions de protection sont réunies. Si de nouveaux éléments préoccupants apparaissent par la suite, une nouvelle information préoccupante peut être transmise.

Les échanges mettent en évidence les difficultés rencontrées par certains professionnels lorsqu'une situation préoccupante perdure malgré plusieurs démarches ou lorsque les familles changent de département.

Claire Jay souligne l'importance de la coopération entre les CRIP des différents départements, qui permet de partager les informations nécessaires et d'éviter les ruptures de suivi. Elle cite notamment des situations dans lesquelles la vigilance d'une direction d'école et la transmission d'informations entre professionnels ont permis de repérer rapidement un danger et de déclencher une évaluation.

Laura Morin-Baudet invite les professionnels confrontés à des situations complexes à contacter l'association. Ses juristes peuvent examiner l'historique d'une situation, aider à clarifier les démarches déjà engagées et, si nécessaire, contribuer à la rédaction d'un courrier récapitulatif permettant de faire ressortir les éléments d'inquiétude.

Compte-rendu de réunion

Les intervenantes rappellent ainsi que l'accumulation d'informations et la coordination entre les acteurs sont essentielles pour permettre une réponse adaptée aux besoins de l'enfant.

Une question est soulevée au sujet du questionnaire national envisagé par l'Éducation nationale pour repérer les violences subies par les enfants. Laura Morin-Baudet indique que L'Enfant Bleu, ainsi que d'autres associations et représentants de parents et de professionnels, ont exprimé des réserves sur ce dispositif. Elle souligne notamment l'importance d'un échange humain, dans un cadre rassurant, pour permettre à un enfant de parler de son vécu. Au moment du séminaire, le déploiement du questionnaire était toujours envisagé pour le mois de novembre, sans que l'association ait reçu la nouvelle version annoncée.

Conclusion

Ce séminaire a permis de croiser les approches d'une association spécialisée dans la prévention des violences faites aux enfants et d'un service départemental chargé du recueil et de l'analyse des informations préoccupantes.

Les interventions ont rappelé l'importance de la prévention dès le plus jeune âge, de l'attention portée aux signes de danger et de l'accueil adapté de la parole de l'enfant. Elles ont également permis de clarifier les démarches à engager, le rôle de la CRIP et les différentes orientations possibles selon les situations.

Les échanges ont particulièrement souligné la nécessité de travailler en réseau, de solliciter les interlocuteurs compétents sans rester seul face aux difficultés et de renforcer la coopération entre les familles, les établissements scolaires, les associations et les services de protection de l'enfance.

L'Udaf du Val-de-Marne remercie Laura Morin-Baudet et Claire Jay pour la qualité de leurs interventions, ainsi que l'ensemble des participants pour leurs questions et leurs contributions. Les retours et les suggestions recueillis permettront d'alimenter la préparation des prochains séminaires du cycle « Bien grandir en Val-de-Marne ».

Contacts utiles :

L'enfant Bleu : 01 56 56 62 62 aide@enfantbleu.org

CRIP : Dpej-crip@valdemarne.fr

119 : enfance en danger

3018 : harcèlement et cyberharcèlement